

**SUIVIS DE LA DÉCISION D-2011-073
PROGRAMMES ET ACTIVITÉS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

1 MISE EN CONTEXTE3

2 SUIVIS VISANT LES RÉSULTATS DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ CII ET GE (PE207 ET PE211)3

2.1 CARACTÈRE NON TENDANCIEL DES ÉCONOMIES RÉSULTANT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ.....4

 2.1.1 *Objectif premier des programmes d'études de faisabilité : l'identification des mesures potentielles.....4*

 2.1.2 *Évaluation des programmes d'études de faisabilité CII et GE.....6*

 2.1.3 *Les programmes d'aide à l'implantation et les mesures admissibles8*

 2.1.4 *Le taux d'opportunisme : un autre indicateur8*

 2.1.5 *Conclusion : des économies non tendanciennes9*

2.2 ÉCONOMIES ATTRIBUABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN 2009-2010 10

2.3 AMPLEUR DES MESURES ATTRIBUABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN 2009-2010 SUR LES OBJECTIFS, LES RÉSULTATS ET LA RENTABILITÉ 12

3 RENTABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES 13

3.1 PE113 CHAUFFE-EAU INSTANTANÉ 13

3.2 PE-212 CHAUFFE-EAU À CONDENSATION 17

3.3 PE-215 INFRAROUGE MARCHÉ CII 18

3.4 PE-217 INFRAROUGE MARCHÉ GE..... 18

3.5 CONCLUSIONS SUR LA RENTABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES..... 19

4 CONCLUSION 19

1 **1 MISE EN CONTEXTE**

2 Le 24 mai 2011, la Régie de l'énergie rendait sa décision sur la demande d'examen du rapport
3 annuel de la Société en commandite Gaz Métro pour l'exercice financier terminé le
4 30 septembre 2010¹.

5 Dans le cadre de cette décision, la Régie demandait à Gaz Métro différents suivis à être
6 déposés dans le cadre du dossier tarifaire 2012.

7 Le présent document vise à fournir à la Régie les suivis demandés. Les suivis sont regroupés
8 en deux sections. Une première visant les résultats des programmes d'études de faisabilité
9 pour les marchés Affaires (CII) et grandes entreprises (GE) et une seconde visant la rentabilité
10 de certains programmes.

11 **2 SUIVIS VISANT LES RÉSULTATS DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ**
12 **CII ET GE (PE207 ET PE211)**

13 La Régie de l'énergie dans sa décision indique :

14 « [73] Pour le dossier tarifaire 2012, la Régie demande à Gaz Métro d'élaborer sur la notion
15 de tendanciel et sur le fait que 42 % des économies créditées au PAEE 2010 proviennent de
16 mesures, associées aux programmes PE-207 et PE-211, dont la période de retour sur
17 investissement est inférieure à 12 mois. Elle demande également au distributeur d'élaborer
18 sur l'ampleur que prennent de telles mesures sur les objectifs, les résultats et la rentabilité du
19 PAEE. »²

20 Pour ce premier suivi, Gaz Métro entend traiter distinctement les trois questionnements sous-
21 jacents afin d'y répondre le plus clairement possible.

¹ D-2011-073, R-3745-2010

² D-2011-073, page 21, paragraphe 73

1 **2.1 CARACTÈRE NON TENDANCIEL DES ÉCONOMIES RÉSULTANT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE**
2 **FAISABILITÉ**

3 Dans cette même décision³, la Régie précise que :

4 « [72] La Régie considère que la raison d'être du PAÉÉ est de favoriser la mise en place de
5 mesures d'efficacité énergétique au-delà des façons de faire courantes (tendanciel). C'est
6 d'ailleurs dans cette optique que le distributeur impose, dans ses programmes d'implantation,
7 des seuils de rentabilité à partir desquels il juge que son intervention n'est plus justifiée. En
8 reconnaissant des économies d'énergie associées à des projets qui dépassent ces seuils, à
9 travers ses programmes d'études, la Régie souligne que le distributeur semble intégrer des
10 économies tendanciennes dans ses résultats. »

11 La Régie définit ainsi la notion de « tendanciel » comme étant la mise en place de mesures
12 d'efficacité énergétique qui ne vont pas au-delà des façons de faire courantes du client.
13 Gaz Métro souligne à la Régie qu'elle est en accord avec cette définition et que ses
14 interventions et programmes en efficacité énergétique visent à aller au-delà des mesures
15 tendanciennes, c'est-à-dire, au-delà des pratiques courantes.

16 Gaz Métro comprend cependant que la Régie est préoccupée par le fait que Gaz Métro semble
17 intégrer des économies tendanciennes dans les résultats des programmes d'études de faisabilité
18 (PE207 et PE211). Gaz Métro entend démontrer dans les prochaines sous-sections que les
19 économies reliées aux programmes d'études de faisabilité CII et GE ne sont pas des
20 économies tendanciennes puisqu'elles sont le résultat de mesures d'efficacité énergétiques qui
21 vont au-delà des façons de faire courantes.

22 **2.1.1 Objectif premier des programmes d'études de faisabilité : l'identification**
23 **des mesures potentielles**

24 Les programmes d'études de faisabilité CII et GE visent à couvrir une partie des coûts de
25 la réalisation d'une étude approfondie par un ingénieur spécialisé afin de détecter les
26 mesures d'efficacité énergétique qui ne sont pas facilement identifiables par un client.

³ D-2011-073, page 21, paragraphe 72

1 Les entreprises du marché CII ou encore celles du marché GE utilisent le gaz naturel
2 pour différents usages, tels que le chauffage de l'air ou de l'eau ainsi que pour certains
3 procédés de production.

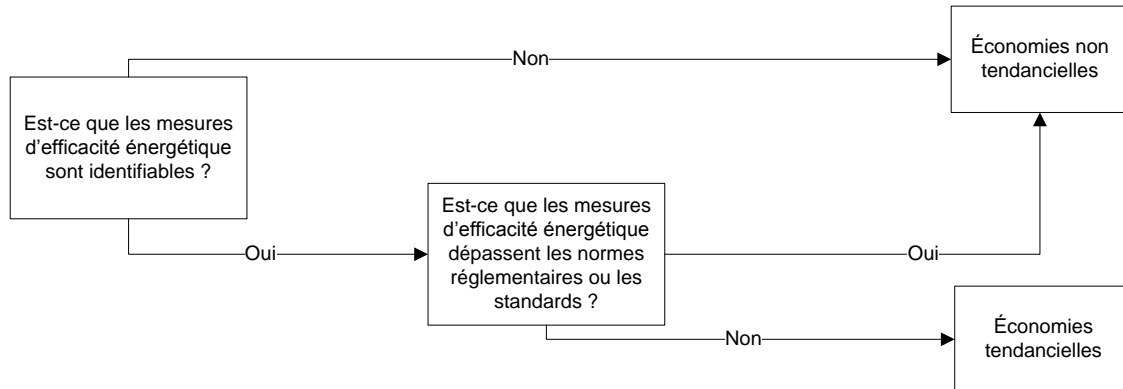
4 Lorsqu'il s'agit de mesures simples d'efficacité énergétique visant généralement le
5 chauffage de l'air ou de l'eau, les clients peuvent souvent les identifier eux-mêmes. Par
6 exemple, si le système de chauffage est en place depuis plusieurs dizaines d'années, il
7 est fort probable que le client soit en mesure d'identifier lui-même que le remplacement
8 de son système désuet par un nouvel appareil de chauffage lui permettra de réaliser des
9 économies même si ce dernier est un appareil à efficacité standard. Il s'agirait ici
10 d'économies tendanciennes puisque le simple remplacement d'un appareil de chauffage
11 désuet par un nouvel appareil standard fait partie de la pratique courante.

12 Par contre, dans d'autres usages plus complexes de chauffage de l'air ou de l'eau ou
13 encore lorsque le gaz naturel est impliqué dans des procédés de production industriels,
14 l'identification des mesures d'efficacité énergétique potentielles ne peuvent pas être
15 décelées par le client. Par exemple, il peut s'agir de modifications importantes aux
16 procédés du client visant à les optimiser ou à récupérer des pertes d'énergies. Pour
17 identifier les mesures d'efficacité énergétique le client doit recourir aux services d'un
18 ingénieur spécialisé qui réalisera une étude de faisabilité.

19 Les mesures d'efficacité énergétique identifiées par un ingénieur sont présentées dans un
20 rapport remis au client. Même si les programmes d'études de faisabilité CII ou GE de
21 Gaz Métro couvrent une partie des coûts de la réalisation de l'étude, le client doit tout de
22 même couvrir les coûts excédentaires. Si les mesures avaient été facilement identifiables
23 par le client dans le cours normal de ses affaires, il n'aurait certainement pas été
24 nécessaire de faire réaliser une étude par un ingénieur, ni de défrayer des coûts pour sa
25 réalisation.

26 La figure 1 présente l'exercice logique qui devrait être effectué pour déterminer si les
27 économies résultant d'une mesure d'efficacité énergétique sont à caractère tendanciel ou
28 non.

Figure 1



1

2 Le premier élément vise à déterminer si les mesures d'efficacité énergétique sont
 3 identifiables par les clients. Si le client est en mesure de les identifier, la prochaine étape
 4 vise à déterminer si les mesures dépassent les normes réglementaires ou encore les
 5 standards. Si les mesures ne dépassent pas les normes réglementaires ou les standards
 6 après avoir été identifiées facilement par les clients, les économies seraient qualifiées de
 7 tendancielle. Dans tous les autres cas, si les mesures ne peuvent pas être facilement
 8 identifiées par les clients ou si elles dépassent les normes ou les standards après avoir
 9 été identifiées par les clients, les économies seraient qualifiées de non tendancielle.

10 Par conséquent, le fait que les mesures d'efficacité énergétique nécessitent l'intervention
 11 d'un ingénieur spécialisé pour les identifier et que le client doit défrayer une partie des
 12 coûts de l'étude de faisabilité, Gaz Métro est d'avis que cela dépasse le cours normal des
 13 affaires du client et va au-delà de ses pratiques courantes. Les programmes d'études de
 14 faisabilité génèrent donc des économies non tendancielle.

15 2.1.2 Évaluation des programmes d'études de faisabilité CII et GE

16 En 2009, le rapport d'évaluation des programmes d'études de faisabilité CII et GE a été
 17 déposé à la Régie dans le cadre de son dossier tarifaire 2010⁴.

⁴ Société en commandite Gaz Métro, Cause tarifaire 2010, R-3690-2009, Gaz Métro-9, Document 7

1 Le rapport d'évaluation, réalisé en collaboration avec la firme Econoler, expert en
2 évaluation de programme, concluait que les recherches déployées permettaient d'appuyer
3 avec un degré élevé de confiance l'attribution de 3 % d'économies d'énergie au
4 programme PE-207 (basé sur le volume total consommé) et de 3 % au programme
5 PE-211 (basé sur le volume visé par l'étude) et que cette attribution était logique même
6 conservatrice. Dans aucun cas le rapport de l'évaluateur n'a fait mention que ces
7 économies avaient ou pouvaient avoir un caractère tendanciel. Au contraire, la firme
8 Econoler précisait que :

9 *« Nous pouvons affirmer que la réalisation d'étude de faisabilité entraîne une*
10 *sensibilisation chez les usagers qui leur permet d'identifier des mesures additionnelles*
11 *dans leurs installations. Les utilisateurs finaux d'énergie vont souvent réagir à des*
12 *informations qu'ils reçoivent dans le cours de la réalisation d'une analyse énergétique.*
13 *Par exemple, lors de la cueillette initiale des données, le propriétaire doit souvent faire*
14 *un effort pour rassembler une série d'informations qui ne sont habituellement pas*
15 *consultées par le personnel d'opération ou par les gestionnaires. Il obtient souvent un*
16 *bilan énergétique de son installation qui lui permet de savoir quels sont ses*
17 *équipements les plus énergivores. D'autre part, lors de la présentation des résultats*
18 *d'analyse énergétique, le propriétaire d'une installation a souvent l'occasion de discuter*
19 *avec l'analyste de ses recommandations et des actions qu'il peut poser à court terme*
20 *pour implanter des mesures d'efficacité énergétiques.⁵ »*

21 L'étude de faisabilité, en plus d'identifier des mesures d'efficacité énergétiques que le
22 client n'aurait pas été en mesure de détecter par lui-même, est souvent un élément
23 déclencheur qui permet d'identifier d'autres mesures par la suite.

24 En conclusion, le dernier rapport d'évaluation confirme la logique et le conservatisme de
25 l'attribution des économies aux programmes d'études de faisabilité CII et GE et ne fait
26 aucune mention quant au caractère tendanciel que pourraient avoir les économies. La
27 Régie, dans sa décision D-2009-156⁶, a mentionné noter les conclusions du rapport
28 d'évaluation sans émettre de réserve.

⁵ Société en commandite Gaz Métro, Cause tarifaire 2010, R-3690-2009, Gaz Métro-9, Document 7, Étude Econoler, page 25

⁷ D-2011-073, page 21, paragraphe 73

1 **2.1.3 Les programmes d'aide à l'implantation et les mesures admissibles**

2 Les programmes d'aide à l'implantation CII et GE permettent de verser des aides
3 financières pour l'implantation des mesures souvent identifiées par une étude de
4 faisabilité. Les mesures admissibles pour ces programmes sont celles dont la période de
5 retour sur investissement (PRI) est supérieure à 1 an. Ainsi, les mesures ayant une PRI
6 inférieure à un an ne sont pas admissibles aux aides financières de ces programmes.

7 Ce critère d'admissibilité relié à la PRI est basé sur l'hypothèse que le client participant,
8 une fois qu'il connaît les mesures d'efficacité énergétique potentielles, n'a pas besoin du
9 soutien financier d'un programme d'efficacité énergétique pour implanter les mesures
10 dont la PRI est inférieure à un an. Les retombées économiques devraient être suffisantes
11 pour que le client puisse les implanter sans aide financière. Il est à noter que ce n'est pas
12 parce que les mesures ayant une PRI inférieure à un an ne nécessitent pas d'aide
13 financière pour leur implantation qu'elles sont pour autant des mesures générant des
14 économies tendancielle. En effet, le client n'aurait jamais été en mesure de les implanter
15 dans ses installations sans l'intervention au préalable d'un ingénieur spécialisé.

16 Il peut ainsi paraître adéquat de faire un lien entre le caractère tendanciel d'économies
17 d'énergie et le fait qu'elles présentent une PRI inférieure à un an. Cependant, ces
18 mesures n'auraient jamais été décelées par le client dans ses façons de faire courantes
19 et elles n'auraient certainement pas été implantées non plus. Dans ce contexte, ces
20 mesures ne peuvent certainement pas être qualifiées de mesures tendancielle.

21 De plus, les économies d'énergie attribuables aux programmes d'études de faisabilité ne
22 sont pas déterminées directement à partir des mesures ayant une PRI inférieure à un an
23 tel que précisé précédemment.

24 **2.1.4 Le taux d'opportunisme : un autre indicateur**

25 Le taux d'opportunisme évalué pour les programmes d'études de faisabilité peut
26 également être utilisé comme indicateur. Sans être un lien direct, si le taux
27 d'opportunisme de ces programmes était très élevé, cela pourrait laisser sous-entendre
28 que les participants auraient tout de même effectué une étude de faisabilité sans que les
29 programmes aient eu une influence importante sur leur décision. Quoique le recours à un

1 ingénieur spécialisé aurait tout de même été nécessaire pour identifier les mesures
2 potentielles, un taux d'opportunisme élevé pourrait laisser sous-entendre que
3 l'identification de mesures d'efficacité énergétique pourrait faire partie des façons de faire
4 courante du client et que les économies associées pourraient être à caractère tendanciel.

5 Dans le cas présent, les taux d'opportunisme associés aux programmes PE-207 et
6 PE-211 sont respectivement de 7 % et 5 %. En plus du fait que les études de faisabilité
7 soient essentielles pour identifier les mesures d'efficacité énergétique plus complexes,
8 ces programmes d'aides financières ont définitivement une influence sur la réalisation des
9 études de faisabilité.

10 **2.1.5 Conclusion : des économies non tendancielle**

11 Gaz Métro est convaincue que les économies attribuables aux programmes d'études de
12 faisabilité CII et GE ne peuvent pas être considérées comme des économies
13 tendancielle puisque elles sont liées à des mesures qui n'auraient pas été identifiées sans
14 l'intervention d'un ingénieur spécialisé.

15 Également, le plus récent rapport d'évaluation ne fait aucunement mention du caractère
16 tendanciel des économies.

17 De plus, quoique les économies attribuables aux programmes d'études de faisabilité
18 puissent être attribuables en partie à l'implantation de mesures présentant une PRI
19 inférieure à un an, elles sont également constituées de d'autres mesures résultant de la
20 sensibilisation du participant à l'efficacité énergétique. Tel que décrit à la section 2.1.2,
21 rappelons que la méthode de quantification des économies attribuables aux programmes
22 d'études de faisabilité n'est pas liée aux économies des mesures présentant une PRI
23 inférieure à un an.

24 Finalement le faible taux d'opportunisme mesuré pour ces programmes, sans être un
25 indicateur direct, confirme que la réalisation d'études de faisabilité ne fait pas partie des
26 façons de faire courantes des participants. Ces derniers confirment en presque totalité
27 qu'ils n'auraient pas effectué d'études de faisabilité sans l'influence du programme et, par
28 le fait même, n'auraient certainement pas été au fait des mesures potentielles à implanter.

1 2.2 ÉCONOMIES ATTRIBUABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN 2009-2010

2 La Régie demande également à Gaz Métro d'élaborer « sur le fait que 42 % des économies
3 créditées au PAEE 2010 proviennent de mesures, associées aux programmes PE-207 et
4 PE-211, dont la période de retour sur investissement est inférieure à 12 mois.⁷ »

5 Tel que précisé à la section 2.1, les économies attribuables aux programmes d'études de
6 faisabilité ne sont pas spécifiquement associées aux mesures ayant une PRI inférieure à 12
7 mois.

8 Les économies attribuables aux programmes d'études de faisabilité PE-207 et PE-211 ont
9 effectivement généré 42 % des économies totales du PGEÉ en 2010-2011. Il est cependant
10 important d'analyser ces résultats par rapport à une période plus longue. Le tableau 1 présente
11 la synthèse des économies réelles de 2007-2008 à 2009-2010 ainsi que les économies prévues
12 pour les années 2010-2011 et 2011-2012 pour les programmes d'études de faisabilité.

13 **Tableau 1**

14 **Résultats et prévisions des économies d'énergie** 15 **pour les programmes d'études de faisabilité**

	R 2007-2008		R 2008-2009		R 2009-2010		R2009-2010*		CT 2010-2011		CT 2011-2012	
	Économies m ³	% vs total PGEÉ	Économies m ³	% vs total PGEÉ	Économies m ³	% vs total PGEÉ	Économies m ³	% vs total PGEÉ	Économies m ³	% vs total PGEÉ	Économies m ³	% vs total PGEÉ
PE207	230 561	1%	291 447	1%	679 380	2%	679 380	3%	748 464	2%	947 136	3%
PE211	5 398 616	17%	9 091 969	28%	12 902 948	40%	5 677 297	23%	9 709 024	30%	3 823 750	12%
Total PGEÉ	30 864 877	18%	32 042 861	29%	32 131 071	42%	24 905 420	26%	32 045 206	33%	31 259 897	15%

16 * Excluant les volumes générés par les 4 participants ayant générés 56 % des économies

17 Les résultats réels illustrent que les programmes PE-207 et PE-211 ont représenté 18 % des
18 économies totales en 2007-2008 et 29 % en 2008-2009. Les résultats de 2009-2010, à 42 %,
19 représentent effectivement une progression importante. En analysant les résultats plus
20 précisément, on peut constater que la variation est attribuable au programme PE-211 en
21 presque totalité, soit le programme d'étude de faisabilité pour le marché GE.

22 Dans son rapport annuel 2009-2010, Gaz Métro précisait que :

⁷ D-2011-073, page 21, paragraphe 73

1 « Ce dépassement au niveau des économies s'explique par la participation de quatre clients
2 majeurs dans les domaines de l'aluminerie, les pâtes et papiers, la pétrochimie et les services
3 publics. À eux seuls, ces quatre clients ont généré 56 % des économies associées à ce
4 programme. Il faut mentionner que pour ce type de programmes et, plus particulièrement
5 dans ce marché, les résultats peuvent fluctuer énormément par rapport aux prévisions
6 considérant la consommation très importante de certains clients. Ainsi, un client à lui seul
7 peut générer des millions de mètres cubes d'économies. De plus, Gaz Métro a dénombré 30
8 participants au programme alors que 24 avaient été prévus au dossier tarifaire. Il en résulte
9 un taux de réalisation 126 %. »⁸.

10 Les résultats plus élevés pour 2009-2010 sont donc reliés à la participation simultanée de
11 quatre clients majeurs ainsi que par une participation supérieure à la prévision.

12 Pour illustrer l'impact associé aux quatre clients majeurs, Gaz Métro a ajouté une colonne au
13 centre du tableau 1 qui s'intitule R 2009-2010* et qui présente les résultats de l'année 2009-
14 2010 en excluant les économies relatives à ces quatre clients. Ainsi, sans l'apport substantiel
15 de ces clients, les économies relatives au programme d'étude de faisabilité GE PE-211 n'aurait
16 représenté que 23 % des économies totales, ce qui est beaucoup plus près des résultats
17 historiques. En guise de comparaison également, le tableau 1 présente les prévisions des
18 dossiers tarifaires 2011 et 2012 qui illustrent une contribution attendue de ces programmes
19 inférieure à celle observée en 2009-2010.

20 Sans toutefois pouvoir considérer l'année 2009-2010 comme une exception, force est de
21 constater que la participation simultanée de plusieurs très grands clients au programme d'étude
22 de faisabilité a généré une portion importante des économies, ce qui n'est pas le cas à chaque
23 année comme en témoigne l'historique récent du programme ni les anticipations pour 2011 et
24 2012. Il n'est cependant pas exclu que cette situation se reproduise au cours des prochaines
25 années.

⁸ Rapport annuel au 30 septembre 2010, R-3745-2010, pages 16 et 17

1 **2.3 AMPLEUR DES MESURES ATTRIBUABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN**
 2 **2009-2010 SUR LES OBJECTIFS, LES RÉSULTATS ET LA RENTABILITÉ**

3 Finalement, la Régie demandait à Gaz Métro d'élaborer sur l'ampleur que prennent les
 4 mesures attribuables aux programmes d'études de faisabilité sur les objectifs, les résultats et la
 5 rentabilité du PGEÉ.

6 Le tableau 1 illustre très bien le caractère particulier de l'année 2009-2010 par rapport à
 7 l'historique, par rapport aux prévisions pour l'année en cours et de celles de 2011-2012. À ce
 8 titre, la Régie devrait être rassurée sur le fait que les économies prévues pour les années à
 9 venir ne reposent pas que sur seulement deux des programmes du PGEÉ.

10 En ce qui concerne la rentabilité des programmes, Gaz Métro a réalisé un exercice similaire
 11 illustrant la rentabilité relative des programmes d'études de faisabilité comparativement à la
 12 rentabilité globale. Le Tableau 2 présente les résultats ci-dessous.

13 **Tableau 2**

14 **Résultats de la rentabilité des**
 15 **programmes d'études de faisabilité sur la rentabilité globale**

	R 2008-2009		R 2009-2010		P 2010-2011		P 2011-2012	
	TCTR	% vs total	TCTR	% vs total	TCTR	% vs total	TCTR	% vs total
PE207	110 626	0%	447 155	1%	361 091	1%	562 145	1%
PE211	11 987 289	22%	17 420 658	34%	11 521 657	32%	3 469 126	8%
Total PGEÉ	55 752 249	22%	51 918 115	34%	36 294 169	33%	43 396 476	9%

16

17 Les résultats de l'année 2009-2010 illustrent une croissance importante de la portion de la
 18 rentabilité du test du coût total en ressources (TCTR) en 2009-2010 attribuable aux
 19 programmes d'études de faisabilité comparativement à 2008-2009 pour les mêmes raisons que
 20 celles évoquées plus haut.

21 On constate cependant que l'apport des programmes d'études de faisabilité à la rentabilité
 22 totale diminue à 9 % en 2011-2012, ce qui implique que la rentabilité globale du PGEÉ sera
 23 répartie à travers les autres programmes.

1 **3 RENTABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES**

2 Concernant la rentabilité de certains programmes, la Régie de l'énergie précise dans sa
3 décision :

4 « [74] La Régie prend acte des tests du coût total en ressource (TCTR) présentés par
5 Gaz Métro pour chacun des programmes du PAÉÉ. Elle constate qu'en dehors des
6 programmes pour les ménages à faibles revenus et du programme d'innovation
7 technologique, quatre programmes portant sur des technologies matures présentent des
8 TCTR réels négatifs : PE-113 « Chauffe-eau instantané », PE-212 « Chaudière à
9 condensation » (CII) et PE-215 et 217 « Infrarouge » (CII et VGE). »⁹

10 Gaz Métro propose de revenir spécifiquement sur chacun des quatre programmes qui
11 présentent une rentabilité réelle négative pour l'année 2009-2010.

12 **3.1 PE113 CHAUFFE-EAU INSTANTANÉ**

13 Concernant plus spécifiquement le projet pilote PE-113 Chauffe-eau instantané, la Régie
14 précise :

15 « [75] Dans le cas du PE-113, il s'agit d'un projet pilote, en place depuis 2006, qui demeure
16 non rentable. Le distributeur indique prévoir une augmentation de la participation à ce
17 programme dans la prochaine année et que cette participation accrue pourrait réduire encore
18 plus sa rentabilité. La Régie demande au distributeur de revoir la pertinence de maintenir ce
19 programme, dès le dossier tarifaire 2012. »

20 Tel que précisé par Gaz Métro dans sa réponse à la demande de renseignement de la Régie :

21 « Le nombre de participants influence à la fois les bénéfices, basés sur les coûts évités et les
22 économies, et les coûts variables d'un programme, associés aux surcoûts pour les
23 participants.

24 Le nombre de participants n'a cependant pas ou peu d'impact sur les coûts fixes du
25 programme (commercialisation, suivi, évaluation, administration). Ainsi, si les bénéfices sont
26 supérieurs aux coûts variables du programme, une augmentation du nombre de participants

⁹ D-2011-073, page 21, paragraphe 74

1 *aura pour effet d'augmenter les bénéfiques de façon plus importante que les coûts totaux*
2 *(coûts fixes et variables). L'impact final résultera par une augmentation de la rentabilité suite*
3 *à une augmentation du nombre de participants.*

4 *Ce cas de figure s'applique pour la très grande majorité des programmes. Cependant, dans*
5 *certains cas de programmes qui présentent une rentabilité négative, si les bénéfiques sont*
6 *inférieurs aux coûts variables, l'augmentation du nombre de participant aura l'effet inverse sur*
7 *la rentabilité.*

8 *C'est ce dernier cas de figure qui s'applique dans le cas spécifique du programme cité en*
9 *référence. Ainsi, une augmentation du nombre de participants, contrairement au lien de*
10 *causalité présumé par Gaz Métro, aurait pour effet de réduire la rentabilité du projet pilote. »¹⁰*

11 Cette situation prise de façon isolée pourrait effectivement inciter Gaz Métro à mettre fin au
12 projet pilote.

13 Cependant, plusieurs éléments devraient également être considérés avant de tirer cette
14 conclusion hâtive. Ces éléments sont principalement :

- 15 • la mise en place d'un projet pilote visant les systèmes combos à condensation et la
16 réduction de la participation prévue pour le PE-113 par rapport aux résultats de 2010,
17 considérant le transfert de participation vers le nouveau projet pilote visant les combos à
18 condensation impliquant des appareils à chauffage de l'eau instantané;
- 19 • l'évaluation en cours du programme qui sera déposée lors du suivi administratif à la
20 Régie en décembre 2011; et
- 21 • l'augmentation des normes d'efficacité énergétiques visant les appareils de chauffage
22 de l'eau pour le marché résidentiel dès 2016.

23 Pour le premier élément, Gaz Métro présente un nouveau projet pilote PE-123 visant les
24 systèmes combos à condensation. Le détail du projet pilote est présenté à la Cause tarifaire
25 2012 de Gaz Métro¹¹.

¹⁰ Rapport annuel au 30 septembre 2010, R-3745-2010, Gaz Métro-12, Document 3.1

¹¹ Cause tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 1, page 24 et 25

1 La mise en place de ce nouveau projet pilote présentant une rentabilité TCTR positive
2 impliquera un transfert de participation entre le programme PE-113 et le programme PE-123
3 puisque plusieurs chauffe-eau instantanés financés par le programme PE-113 sont utilisés en
4 mode combo pour des fins de chauffage de l'air et de l'eau par les participants.

5 Le nouveau projet pilote aura donc un effet à la baisse sur la participation du projet pilote
6 PE-113, tel que le démontre le Tableau 3.

7 **Tableau 3**

8 **Historique du nombre de participants net du projet pilote PE113 et prévisions**

9

R-2006	R-2007	R-2008	R-2009	R-2010	P-2011	P-2012	P-2013	P-2014
51	117	150	326	333	190	209	143	95

10 Les anticipations de croissance du nombre de clients auxquelles la Régie fait référence ont
11 donc été modifiées par l'introduction du nouveau projet pilote PE-123, d'autant plus que
12 Gaz Métro propose une réduction des aides financières de 450 \$ à 250 \$ pour ce projet pilote
13 PE-113 pour 2011-2012¹².

14 Cette réduction de participation résultant du transfert vers le projet pilote PE-123 aura un effet
15 positif sur la rentabilité TCTR du projet pilote PE-113 Chauffe-eau instantané. En effet, alors
16 que le résultat du TCTR réel de 2010 est négatif à (163 150 \$), ceux de 2012, 2013 et 2014
17 demeurent négatifs mais s'améliorent sensiblement avec des résultats de (132 106 \$),
18 (92 838 \$) et (67 403 \$).

19 Le second élément à considérer concerne l'évaluation du programme qui est présentement en
20 cours de réalisation tel qu'illustré au calendrier d'évaluation des programmes de Gaz Métro¹³.
21 Le rapport d'évaluation ainsi que les recommandations de l'évaluateur seront déposés à la
22 Régie en décembre 2011.

23 Tel que le souligne la Régie, ce projet pilote est en place depuis 2006 et les paramètres
24 fondamentaux du programme, tels que le cas type et les coûts incrémentaux, n'ont jamais été

¹² Cause tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 1, page 24

¹³ Cause tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 1, page 11

1 révisés. Il est logique de croire que la présence du projet pilote depuis 2006 ait eu un effet sur
2 la pénétration de cette technologie dans le marché résidentiel ainsi que sur les coûts
3 incrémentaux des appareils. Advenant une réduction des coûts incrémentaux par exemple, il en
4 résulterait un impact positif sur la rentabilité.

5 Par conséquent, il serait plus sage d'attendre les résultats, les conclusions et les
6 recommandations de l'évaluateur du programme avant de statuer définitivement sur le sort de
7 ce projet pilote.

8 Finalement, Ressources naturelles Canada a annoncé des modifications aux normes
9 d'efficacité énergétiques impliquant une augmentation de la norme minimale visant les chauffe-
10 eau résidentiels¹⁴. La proposition vise à augmenter la norme minimale d'efficacité à 80 % dès
11 2016 pour le chauffage de l'eau à des fins domestiques.

12 Par son projet pilote PE-113, Gaz Métro contribue à favoriser la transformation du marché et
13 faisant la promotion d'appareils efficaces pour le chauffage de l'eau à des fins domestiques, ce
14 qui assurera une transition plus facile vers cette norme plus élevée.

15 Ressources naturelles Canada mentionne dans son bulletin :

16 *« Les chauffe-eau à accumulation continuent à dominer le marché. Environ un million de*
17 *chauffe-eau résidentiels sont vendus annuellement au Canada, dont approximativement 80 %*
18 *à titre de remplacement et 20 % destinés à de nouvelles habitations. »¹⁵*

19 *« La révision proposée aura une plus forte incidence sur l'efficacité des chauffe-eau au gaz.*
20 *L'efficacité de la plupart des chauffe-eau résidentiels à accumulation alimentés aux*
21 *combustibles fossiles est traduite par un facteur d'énergie (FE) variant de 0,55 à 0,60. En*
22 *2008, on a introduit les spécifications ENERGY STAR, ce qui a donné lieu à un nombre accru*
23 *de modèles à accumulation à haut rendement énergétique, allant jusqu'à un FE de 0,70 (sans*
24 *condensation). Les chauffe-eau à gaz instantanés à haut rendement font des gains sur le*
25 *marché, en partie en raison des récents programmes et incitatifs offerts. L'efficacité de la*

¹⁴ <http://oeo.nrcan.gc.ca/reglement/bulletin/chauffe-eau-juin-2010.cfm?attr=0>

¹⁵ Idem

1 *plupart des modèles instantanés atteint ou dépasse un FE de 0,80 (sans condensation) et un*
2 *FE de 0,90 (avec condensation). »¹⁶*

3 Outre la rentabilité spécifique du projet pilote PE-113, il faut également considérer les
4 bénéfices reliés à la transformation du marché.

5 Pour toutes ces raisons, Gaz Métro propose le maintien du projet pilote PE-113 pour l'année
6 2011-2012.

7 **3.2 PE-212 CHAUFFE-EAU À CONDENSATION**

8 Le TCTR réel de 2009-2010 fut de (16 125 \$). Voici les principales raisons qui expliquent ce
9 résultat :

- 10 • Les économies unitaires ont été inférieures à celles anticipées dans le cas-type, passant
11 d'une prévision de 4 233 m³ à un réel de 2 169 m³. Cette situation s'explique par
12 l'installation d'appareils de plus petite capacité que celle prévue au cas-type.
- 13 • Cette réduction des économies unitaires, combinée à l'application d'un taux
14 d'opportunité élevé pour l'année 2009-2010, a eu un impact important sur la
15 rentabilité réelle.

16 Rappelons qu'à compter de la Cause tarifaire 2012, le taux d'opportunité considéré adéquat
17 est de 6 %. Celui-ci a été réévalué en 2009-2010 alors que l'évaluation précédente le
18 surévaluait à 40 % selon la méthode en vigueur à ce moment.

19 Gaz Métro aimerait rassurer la Régie sur la rentabilité de ce programme. Le Tableau 4 illustre
20 la rentabilité réelle de 2009-2010 ainsi que la rentabilité prévue pour 2010-2011 à 2013-2014.

¹⁶ Idem

1 **Tableau 4**2 **Résultats et prévisions de la rentabilité TCTR du programme PE212**

R-2010	P-2011 ¹⁷	P-2012 ¹⁸	P-2013 ¹⁹	P-2014 ²⁰
(16 125 \$)	1 735 639 \$	6 555 803 \$	6 304 583 \$	6 040 965 \$

3 Autant les prévisions pour l'exercice financier en cours que celles de la Cause tarifaire 2012
4 présentent une rentabilité largement positive.

5 **3.3 PE-215 INFRAROUGE MARCHÉ CII**

6 Gaz Métro ne voit pas d'enjeu de rentabilité avec ce programme. La rentabilité réelle indique un
7 résultat du TCTR au rapport annuel 2010 de 3 999 161 \$. Les prévisions pour 2011 à 2014
8 présentent également une rentabilité prévue supérieure à 2 700 000 \$.

9 **3.4 PE-217 INFRAROUGE MARCHÉ GE**

10 Le programme PE-217 Infrarouge marché GE est en fait un programme similaire au
11 programme PE-215 Infrarouge marché CII. A l'origine, il avait été prévu de présenter
12 distinctement ces programmes par marché pour des fins de dénombrement par marché et par
13 la suite pour des fins d'allocation des coûts au sein des tarifs. Il faut toutefois, noter que les
14 deux programmes présentent un cas-type très similaire, alors la rentabilité des deux
15 programmes pourrait être analysée en combinant les résultats du TCTR des programmes
16 PE-215 et PE-217. Comme le programme PE-215 présente une rentabilité largement positive,
17 la rentabilité combinée des deux programmes le serait également.

¹⁷ Dossier tarifaire 2011, R-3720-2010, Gaz Métro-9, Document 2, page 7

¹⁸ Dossier tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 2, page 7

¹⁹ Dossier tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 2, page 8

²⁰ Dossier tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 2, page 9

1 Même si on convenait d'analyser la rentabilité de façon distincte pour les deux programmes
2 PE-215 et PE-217, la rentabilité prévue pour 2011 à 2014 présente une rentabilité positive pour
3 les deux programmes. Plus spécifiquement, pour le programme PE-217, la rentabilité prévue
4 est présentée au Tableau 5 ci-dessous.

5 **Tableau 5**

6 **Résultats et prévisions de la rentabilité TCTR du programme PE-217**

R-2010	P-2011 ²¹	P-2012 ²²	P-2013 ²³	P-2014 ²⁴
(40 832 \$)	1 944 \$	3 724 \$	8 970 \$	10 921 \$

7 **3.5 CONCLUSIONS SUR LA RENTABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES**

8 Gaz Métro comprend les préoccupations de la Régie liées aux résultats de la rentabilité réelle
9 de certains des programmes du PGEÉ de Gaz Métro en 2009-2010.

10 Cependant, Gaz Métro propose à la Régie le maintien de ces programmes pour l'année 2011-
11 2012. Gaz Métro demande à la Régie de prendre en considération les informations
12 additionnelles fournies dans le présent document afin de maintenir les programmes permettant
13 à Gaz Métro de poursuivre ses efforts en efficacité énergétique.

14 **4 CONCLUSION**

15 Dans sa décision sur le rapport annuel de Gaz Métro, la Régie demandait à Gaz Métro
16 d'effectuer différents suivis à déposer dans le cadre de la Cause tarifaire 2012.

²¹ Dossier tarifaire 2011, R-3720-2010, Gaz Métro-9, Document 2, page 7

²² Dossier tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 2, page 7

²³ Dossier tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 2, page 8

²⁴ Dossier tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-9, Document 2, page 9

1 En lien avec les programmes d'études de faisabilité CII et GE, Gaz Métro a premièrement fait la
2 démonstration que les économies attribuables à ces programmes ne sont pas de nature
3 tendancielle.

4 Par la suite, considérant l'apport important des économies liées aux programmes d'études de
5 faisabilité par rapport aux résultats globaux, Gaz Métro a fait état du caractère particulier de
6 l'année 2009-2010 qui a été marquée par la participation simultanée de quatre grands clients
7 GE. De plus, Gaz Métro a souligné qu'une contribution aussi importante des programmes
8 d'études de faisabilité n'avait pas été observée dans les dernières années, ni anticipée dans les
9 prévisions pour les prochaines années, tant pour les économies que pour la rentabilité.
10 Gaz Métro compte donc sur un portefeuille de programme plus équilibré que ce peut laisser
11 paraître les résultats de 2009-2010.

12 Concernant la faible rentabilité de certains programmes, Gaz Métro a fait la démonstration que
13 ces programmes et projet pilote méritent d'être maintenus en place. Gaz Métro demande donc
14 à la Régie de les approuver dans le cadre de la Cause tarifaire 2012.